



- **Règlement intérieur**
- **Dossier d'Inscription**

A retourner soit

Au siège social de la
Communauté de communes
41 rue Basse des Remparts- 18300 -Sancerre
02.48.54.74.34

hakima-loisirs@comcompsv.fr
06.01.20.15.44



Conditions d'inscription

Vous venez de retirer un dossier d'inscription pour l'accueil ados. Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à nos actions pour l'enfance et la jeunesse.

Vous trouverez à l'intérieur de ce document tous les renseignements pouvant vous être utiles : période d'ouverture, horaires, tarifs, règlement intérieur (en lien sur notre site internet www.comcompsv.fr)

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte et retardera d'autant l'inscription de l'enfant.


L'inscription n'est pas automatique en raison du nombre de places limitées.

Les dossiers seront traités, s'ils sont complets, par ordre d'arrivée.

Attention ! : des listes d'attentes peuvent être mises en place pendant la période des inscriptions en raison du nombre limité de places.

Pour que le dossier soit complet, vous devez obligatoirement retourner

ce dossier complété.



Rappel des pièces à
fournir pour validation
du dossier d'inscription

- ✓ Fiche de renseignements et fiche sanitaire dûment remplis
- ✓ Photocopie de l'assurance extrascolaire
- ✓ Photocopie du carnet de vaccination

Organisation générale février 2023

	Vailly sur Sauldre
Date	Du 13 au 17 février
Lieu	Gymnase
Capacité d'accueil	24 places
Tranches d'âges	De 12 à 17 ans
Horaires d'accueil	10h00 17h00

Règlement Intérieur 2023

1/ Présentation

La Communauté de Communes Pays Forts Sancerrois Val de Loire compte parmi ses compétences la « gestion et l'animation des accueils de loisirs fonctionnant pendant le temps péri et extra-scolaires ». Ces structures sont agréées par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (un numéro d'habilitation étant attribué à chacune d'elle pour chaque période d'ouverture).

Elles fonctionnent en partenariat avec :

- La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations,
- Le Conseil Départemental du Cher,
- La Caisse d'Allocations Familiales du Cher,
- La Mutualité Sociale Agricole

2/ Fonctionnement

Le dispositif est ouvert à tous les jeunes domiciliés sur le territoire de la Communauté de Communes. Il fonctionne en période de vacances scolaire du lundi au vendredi (sauf jours fériés).

Amplitude d'ouverture : de 10h00 17h00

Navette du matin : 9h30 10h00

Navette du soir : 17h00 17h30

La Communauté de Communes décline toute responsabilité en dehors des horaires définis par l'organisateur. Les horaires doivent être respectés pour permettre le bon fonctionnement des activités de la journée.

Les inscriptions se font uniquement à la semaine et se font sur dossier.

Joindre obligatoirement au dossier :

- ✓ Fiche de renseignements et fiche sanitaire dûment remplis
- ✓ Photocopie de l'assurance extrascolaire
- ✓ Photocopie du carnet de vaccination

Pour tout changement de situation familiale veuillez nous en informer (changement d'adresse, ...)

Tout dossier incomplet sera refusé.

Dans le respect de la réglementation de la DDCSPP et pour répondre aux besoins de l'animation, l'équipe sera composée de personnels qualifiés et renforcée par des intervenants diplômés pour des activités spécifiques dites « à risques ».

Un médecin peut être amené à intervenir pour tout problème de santé.

Si votre enfant suit un traitement spécifique, vous devrez fournir une attestation autorisant les animateurs à donner des médicaments ainsi que l'ordonnance du médecin. Les médicaments seront mis dans une boîte hermétique avec le nom de l'enfant et remis au responsable de l'accueil. Sans ces documents, en cas de besoin, le personnel se chargera de contacter un médecin et la famille.

Alertez également le personnel en cas d'allergie.

Tenue Vestimentaire :

Les jeunes doivent porter une tenue adaptée aux activités sportives. Certaines activités se déroulant à l'extérieur, les tenues des enfants doivent être adaptées en fonction des conditions atmosphériques (pull, coupe-vent, baskets, chapeau, ...).

4/ Tarifs et règlement

Le conseil communautaire, en date du mois d'avril 2021 a validé les tarifs suivants applicables aux familles.

Date	Tarif semaine
Du 13 au 17 février	40.00 €

Ils incluent le transport, les activités et l'encadrement.

La facturation des services s'effectue à la fin de chaque période par l'intermédiaire du Trésor Public qui assure le recouvrement de la participation des familles.

Toute inscription non annulée 48h à l'avance (par mail, par téléphone ou sur place) sera facturée selon les souhaits d'inscription figurant sur l'état de présence.

Une facture est envoyée aux parents à chaque fin de mois. La facture est à régler dès réception :

- Sur Internet : <https://www.payfip.gouv.fr> (reprendre la référence qui se trouve en bas à gauche du titre exécutoire)
- Par virement bancaire : FR203000100226C187000000026-b (D F AG BOURGES SGC BAUGY)
- Au Trésor Public – Route de Villequiers – 18800 BAUGY

En cas de difficultés, veuillez en informer le Trésor Public.

Pour les parents séparés la facture sera envoyée au responsable légal de(s) l'enfant(s).

Pour les parents séparés la facture sera envoyée au responsable légal de(s) l'enfant(s).

Aides financières : (bons de vacances, EDF, services sociaux, etc.) : veuillez-vous renseigner et en informer le responsable de l'accueil de loisirs. A la demande des familles, un **certificat de présence** pourra être fourni par les responsables des structures.

5/ Règle de vie et comportement

L'accueil des jeunes peut être remis en cause en cas de :

- Absence d'inscription
- Dossier incomplet
- Violence sur autrui, violences verbales, comportement inapproprié, dégradations des locaux
- Non-respect de la discipline et du règlement intérieur
- Maladie contagieuse

Les jeunes doivent être respectueux du personnel et du matériel mis à leur disposition. Ils doivent accepter les règles de vie en groupe. En cas de difficultés, les parents seront avertis, et, en cas de récidive, une exclusion temporaire ou définitive pourra être envisagée par l'organisateur de la Communauté de Communes.

Protocole d'accueil

Respect des horaires :

Arrivée entre 9h30 et 10h00 sur le lieu d'accueil

Départ entre 17h00 17h30 du lieu d'accueil

Le départ pourra être décalé en fonction des activités de l'après-midi.

Pour les jeunes bénéficiant de la navette, le ramassage se fera à 09h30 dans les communes respectives pour arriver sur le lieu d'accueil vers 10h00.

Le soir, le départ du lieu d'accueil se fera à 17h00 pour arriver dans les communes respectives vers 17h30.

Repas :

Votre enfant a la possibilité de rester manger sur place, pour cela vous devrez fournir une glacière avec le pique-nique du midi et une collation pour le goûter. Possibilité de chauffer son repas (micro-onde sur place).

Matériel à fournir :

Le jeune devra avoir un sac à dos avec une casquette, un vêtement de pluie. Il devra être vêtu d'une tenue adaptée aux activités sportives et à la météo (baskets fortement conseillées).

Protocole sanitaire :

Du gel hydroalcoolique ou du savon et de l'eau seront à disposition toute la journée.



Un renseignement, vos contacts...

- **Coordinatrice du service Action Sociale**

Marion Dérosiaux tél:02.48.54.74.34/Email : coordination@comcompsv.fr

- **Directrice accueil ados**

Hakima Benrabia au 06.01.20.15.44/Email : hakima-loisirs@comcompsv.fr

www.comcompsv.fr



HIVER 2023
11 ANS A 17 ANS

C'est les vacances !

STAGE DE GRAFFITI



DU LUNDI 13 FEVRIER AU
VENDREDI 17 FEVRIER 2023

Renseignements

Communauté de Communes
Pays Fort Sancerrois Val de Loire
41 Rue Basse des Remparts
18300 SANCERRE
02.48.54.74.34
hakima-loisirs@comcompsv.fr



Dossier d'inscription février 2023

FICHE DE RENSEIGNEMENTS



DOSSIER N°°
Date :

ENFANT

NOM et Prénom de l'enfant :

Age : Date de Naissance :

Téléphone : Mail :

Ecole fréquentée en 2021/2022 : Commune : Collège Lycée

IDENTITE DES RESPONSABLES LEGAUX	N°1	N°2
NOM et Prénom
Date et lieu de naissance
Situation familiale	<input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Marié <input type="checkbox"/> Concubinage <input type="checkbox"/> Pacs <input type="checkbox"/> Séparé <input type="checkbox"/> Divorcé <input type="checkbox"/> Enfant en famille d'accueil	
✉ Adresse Adresse de facturation
🏠 Domicile
📞 Portable
🏠 Travail
🏠 Autres
@ E-mail
Employeur (préciser le nom et l'adresse) Précisez votre catégorie socio-professionnelle (ex : médecin, ouvrier, agriculteur...)

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Régime de protection sociale : CPAM MSA Autres :

Département du régime :

Nom de l'assurance Extra-scolaire* : N° :

(* Joindre photocopie

(x) cocher la (les) case(s) correspondante(s)

AUTORISATIONS A SIGNER PAR LES RESPONSABLES LEGAUX

➤ Je soussigné(e) responsable légal de l'enfant
Autorise les personnes suivantes à venir chercher mon enfant sur les lieux d'accueil :

Nom-Prénom	☎Téléphone	Lien avec l'enfant	✉Adresse complète
.....
.....

En cas de changement il est impératif de prévenir le responsable de l'accueil et de lui remettre une décharge signée.

- Autorise ou n'autorise pas mon enfant à quitter seul, sans responsable légal, le lieu d'accueil entre 12h00 et 13h30.
- Autorise ou n'autorise pas mon enfant à venir et à quitter seul, sans responsable légal, le lieu d'accueil.
- Autorise ou n'autorise pas l'équipe d'animation à photographier ou filmer mon enfant dans le cadre des activités citées ci-dessus, à les utiliser pour les exposer en cas de besoin, lors de l'élaboration de documents de communication de la Communauté de Communes ainsi que sur la presse et les réseaux sociaux de la Communauté de Communes.
- Autorise ou n'autorise pas le responsable de l'accueil à prendre les mesures nécessaires en cas de maladie ou d'accident, nécessitant une intervention d'urgence, même en cas d'hospitalisation
- Autorise mon enfant à être transporté dans le véhicule conduit par le responsable de l'accueil.
- Autorise mon enfant à participer et à pratiquer les différentes activités culturelles et sportives proposées dans le cadre des activités de jeux d'été en Berry.
- Atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'accueil de jeux d'été en Berry et accepte l'intégralité de son contenu.
- Atteste avoir fourni toutes les informations nécessaires à l'inscription de mon enfant et m'engage à communiquer toutes modifications de renseignements concernant mon enfant qui pourrait intervenir la période d'accueil

(x) cocher la (les) case(s) correspondante(s)

A----- le-----

Signature du responsable légal (précédée de la mention « lu et approuvé »)



FICHE SANITAIRE DE LIAISON

DOCUMENT CONFIDENTIEL

Joindre obligatoirement la copie du carnet de vaccination

NOM DU MINEUR :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :/...../.....

SEXE : M F

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles concernant votre enfant (l'arrêté du 20 février 2003 relatif au suivi sanitaire des mineurs en séjour de vacances ou en accueil de loisirs).

1-VACCINATION (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations)

VACCINATIONS OBLIGATOIRES	Oui	Non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie				Coqueluche	
Tétanos				Haemophilus	
Poliomyélite				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
				Hépatite B	
				Pneumocoque	
				BCG	
				Autres (préciser)	

SI LE MINEUR N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION.

2-RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MINEUR

Poids :kg ; Taille :cm (informations nécessaires en cas d'urgence)

Suit-il un traitement médical pendant le séjour ? Oui Non

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice).

Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance.

ALLERGIES : ALIMENTAIRES oui non
MEDICAMENTEUSES oui non
AUTRES (animaux, plantes, pollen) : oui non
Précisez

Si oui, joindre un **certificat médical** précisant la cause de l'allergie, les signes évocateurs et la conduite à tenir.

Le mineur présente-t-il un problème de santé, si oui préciser oui non

.....
.....
.....

3-RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

Port des lunettes, de lentilles, d'appareil dentaire ou auditif, comportement de l'enfant, difficultés de sommeil, énurésie nocturne, etc...

.....
.....
.....

4-RESPONSABLES DU MINEUR

Responsable N°1 : NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

TEL DOMICILE TEL TRAVAIL.....

TEL PORTABLE :

Responsable N°2 : : NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

TEL DOMICILE TEL TRAVAIL.....

TEL PORTABLE :

NOM ET TEL MEDECIN TRAITANT :

Je soussigné(e)....., responsable légal du mineur, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si nécessaire. J'autorise le responsable de l'accueil de loisirs à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires selon l'état de santé de ce mineur.

Date :

Signature :

INSCRIPTION SERVICE NAVETTE

Février 2023

Un service de transport sera mis en place uniquement pour les familles n'ayant pas de moyen de locomotion.

Attention :

Les places seront limitées à 8 enfants par navette.

Les arrêts de feront sur le trajet du minibus. L'organisation se fera au cas par cas en fonction des demandes.

(x) cocher la (les) case(s) correspondante(s) et noter la commune de ramassage.

Direction Vailly sur Sauldre				
	Matin : 9h30		Après-midi : 17h30	
	Présence	Communes de ramassage si besoin	Présence	Communes de ramassage si besoin
Lundi 13 février				
Mardi 14 février				
Mercredi 15 février				
Jeudi 16 février				
Vendredi 17 février				